

ACHATS GROUPE CLUB

AU VIEUX CAMPEUR



Dates limites de dépôt des chèques :

- Mercredi 5 octobre 2011
- Mercredi 15 Novembre 2011
- Mercredi 18 Janvier 2012
- Mercredi 4 Avril 2012
- Mercredi 6 Juin 2012

Rappel du fonctionnement :

- **Déposer votre chèque à CECILE UNIQUEMENT** (pour des PB de gestion, tout envoi direct au club ne sera pas pris en compte). Avant une des échéances ci-dessus.
- Remplir votre **chèque à l'ordre du CAF de Moutiers Haute Tarentaise** et surtout pas à l'ordre du Vieux campeur !!!!
- Le montant de votre chèque sera divisé par 0,8, le résultat vous donne le montant des bons d'achat qui vous seront donnés en échange. Cela équivaut à un peu plus de 20% de remise.
- Ces bons d'achat vous servent de moyen de paiement au vieux campeur, ils sont valables un an dans tous les vieux campeurs de France.
- Le vieux campeur ne rend pas la monnaie sur les bons d'achat, à vous de calculer au plus proche.
- Il n'y a pas de montant minimum, les premiers bons d'achat commencent à 10 et 15 euros.
- Vous ne pouvez pas acheter d'articles soldés ni de cartes IGN avec les bons d'achat.
- Vous passez au gymnase voire Cécile 7 à 10 jours après la date échéance pour récupérer vos bons d'achat.